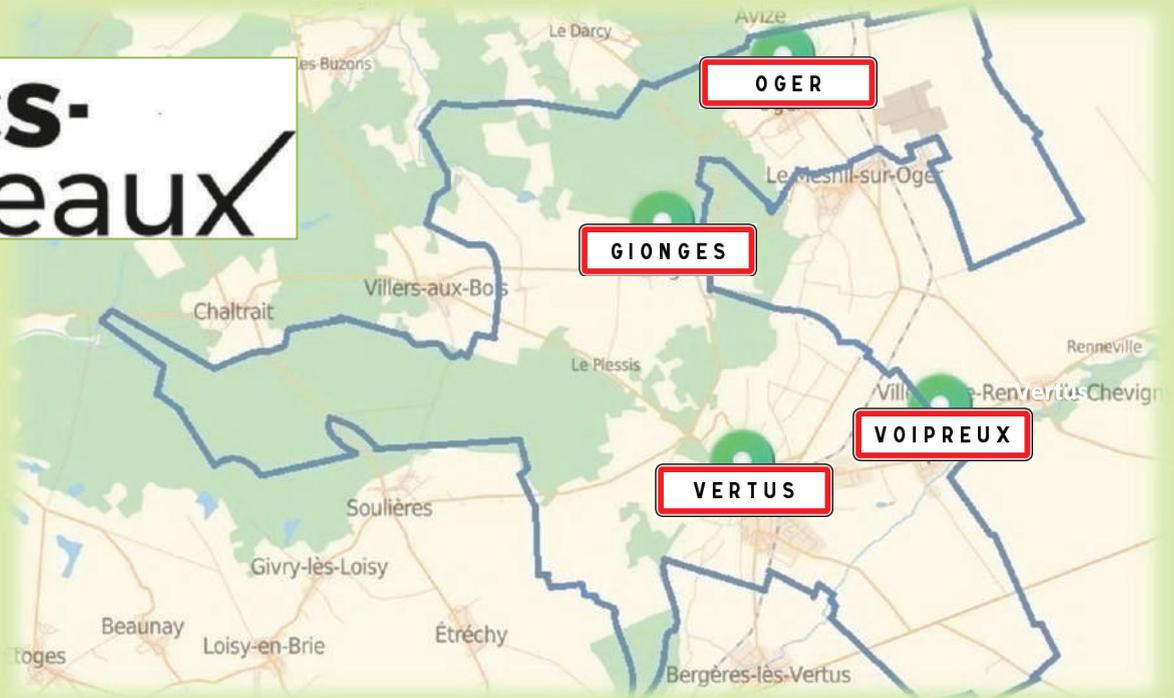


Blancs-Coteaux

Trait d'Union
n° 6
Janvier 2020



*Inauguration du jardin de la Mairie
dédié à Yvette Lundy - Oger avril 2016*

Une grande
dame s'en est
allée.

Le souvenir
reste à Oger et
à Gionges.



*Yvette Lundy avec les collégiens d'Ettlingen -
Gionges avril 2014*



*Citoyenne d'honneur
Gionges juin 2016*



TRAIT D'UNION Janvier 2020 - n°6
Mairie de BLANCS-COTEAUX
 Place de l'Hôtel de Ville
 51130 VERTUS BLANCS-COTEAUX
<https://www.blancs-coteaux.fr/>



NUMEROS UTILES :
Pompiers 18 - Gendarmerie 17 - SAMU 15
 Communauté Agglo Epernay 03 26 56 47 10
 Maison Communauté Vertus 03 26 52 13 54



*Trait d'Union vous présente
 ses meilleurs vœux !*

VERTUS BLANCS-COTEAUX

Place de l'Hôtel de Ville
 51130 VERTUS BLANCS-COTEAUX

☎ 03 26 52 12 97

📠 03 26 58 67 68

E mail : secretariat@blancs-coteaux.fr

Site Internet : www.villevertus.fr

HORAIRES D'OUVERTURE :

9 h 00 – 12 h 30 / 14 h 00 – 18 h 00

Fermé le dernier jeudi après-midi du mois

PASSEPORTS BIOMETRIQUES

09 h 00 – 11 h 30 / 14 h 00 – 17 h 00



PERMANENCES :

Assistante sociale	Lundi	tous	MSAP 10 rue des Loriots	
PMI Protection Maternelle Infantile	Mardi	le 4 ^{ème} du mois	Maison de Santé 36 rue du 28 août	14h-16h sur RV 03.26.55.65.33
Entraide alimentaire	Jeudi	les 1 ^{er} et 3 ^{ème} du mois	Vieux Moulin rue Hôtel de Ville	10h15 - 11h15
Mission Locale	Jeudi	le 2 ^{ème} et 4 ^{ème} du mois	MSAP 10 rue des Loriots	14h - 17h sur RV 03 26 55 73 00
Familles Rurales	Lundi Mardi Vendredi	1 ^{er} 2 ^{ème} 3 ^{ème}	Vieux Moulin rue Hôtel de Ville	17 - 19h

HORAIRES D'OUVERTURE MSAP

(Maison des Services Au Public)

10 rue des Loriots VERTUS

Tél. : 03 26 52 69 46 - msap@epernay-agglo.fr

Ouverture au public :

Du lundi au vendredi, de 8h45 à 12h15

Mardi et jeudi 13h30-17h



GIONGES BLANCS-COTEAUX

Place de la Mairie
 51130 GIONGES BLANCS-COTEAUX

☎ 03 26 59 37 46

📠 03 26 53 18 02

E mail : mairie.gionges@blancs-coteaux.fr



HORAIRES D'OUVERTURE PERMANENCES

mardi **17 h 00 à 19 h 00**

jeudi **14 h 00 à 16 h 00**

OGER BLANCS-COTEAUX

Place de la Mairie
 51190 OGER BLANCS-COTEAUX

☎ 03 26 57 54 31

📠 03 26 57 16 96

E mail : mairie.oger@blancs-coteaux.fr



HORAIRES D'OUVERTURE PERMANENCES

lundi)

Jeudi) **de 11h00 à 13h00**

VOIPREUX BLANCS-COTEAUX

Place de la Mairie
 51130 VOIPREUX BLANCS-COTEAUX

☎ 03 26 52 63 44

📠 03 26 52 63 44

E mail : mairie.voipreux@blancs-coteaux.fr

HORAIRES D'OUVERTURE PERMANENCES

Lundi et jeudi **de 18 à 19 h**

Prochain TRAIT D'UNION

Articles pour le pour le **20 mars 2020**

à secretariat@blancs-coteaux.fr

LE MOT DU MAIRE



Madame, Monsieur,
Chers Amis,

A l'aube de cette nouvelle année, je vous présente mes **Meilleurs Vœux de Bonne et Heureuse Année 2020**. J'y associe l'ensemble du Conseil Municipal et nous vous souhaitons une très Bonne Année 2020 pour vous, votre famille et tous ceux qui vous sont proches. Que cette nouvelle année éloigne peines et difficultés afin de pouvoir vivre dans **la Paix et l'Harmonie**.

Dans quelques jours, nous allons passer le cap de la **deuxième année de mariage avec Gionges, Oger, et Voivreux**. Cette année nous a permis de conforter nos connaissances mutuelles et les relations entre nous. Chacun de nous a pris la mesure de la nouvelle dimension dans laquelle nous évoluons. Les choses avancent, évoluent et je ne doute pas que l'appréciation des élus, la connaissance du terrain, la connaissance des dossiers propres à chaque collectivité historique et la reconnaissance de nos techniciens et de nos administratifs permettent, au fil du temps, une meilleure appréhension de la nouvelle collectivité, une meilleure coordination et une meilleure efficacité au profit de tous nos concitoyens. Aujourd'hui, lors de travaux, il ne s'agit plus d'un dossier propre à une collectivité mais c'est devenu un dossier commun.

Sur le plan des réalisations, l'année 2019 a été marquée par la poursuite des **travaux de rénovation et d'adaptation de nos bâtiments**. Concernant plus particulièrement la Mairie, les services techniques ont terminé la **reconfiguration des jardins** et viennent d'installer la structure présentée dans le cadre de l'opération « Vign'Art » initiée par l'Agglomération. Cette structure a été réalisée par une artiste locale, Madame Inès Waris, et nous avons souhaité conserver cette œuvre dans le cadre du réaménagement des jardins.

À Oger, nous avons terminé la **réfection du mur d'enceinte de la Mairie** et mis en place, sur le muret, une **grille** dans le style de l'existant. Les travaux concernant la climatisation de la salle des fêtes sont achevés et donnent satisfaction.

Les panneaux d'informations lumineux sont désormais tous en service et permettent de délivrer des informations pour l'ensemble de nos

concitoyens ou plus spécifiquement pour une partie de nos concitoyens. Nous venons de faire une proposition à l'Agglomération pour l'installation d'un cinquième panneau dans les jardins de la piscine. Il serait entièrement dédié aux **activités sportives et ludiques de la piscine Neptune et des clubs locaux**. Nous avons obtenu l'accord de principe de la commission sport et du comité de direction de l'Agglo. Les devis sont demandés aux différents intervenants.

Parmi les autres travaux réalisés en 2019, nous venons de **terminer la rue de la Cense Bizet** avec la mise en séparatif des réseaux d'assainissement et l'Agglo a procédé au renouvellement des conduites d'eau potable. Au moment où j'écris ces lignes, il n'a pas été possible de faire une couche de roulement provisoire en attendant la poursuite des travaux. Mais nous persistons et espérons pouvoir obtenir gain de cause avant Noël. Cependant nous demandons aux riverains d'être compréhensifs et aux services techniques de passer régulièrement pour limiter les « nids de poules ». A **Oger**, nous venons de réaliser une **extension du réseau d'assainissement**.

Pour Oger et Gionges, les phases **d'effacement de réseaux** et de relamping ont été menées à terme et nous devrions entreprendre une nouvelle tranche l'an prochain. Pour l'ensemble de nos collectivités et afin de respecter les nouvelles obligations en matière d'éclairage public, il convient d'équiper nos différentes armoires d'un système permettant **d'abaisser l'intensité lumineuse entre 23 heures et 6 heures**. Il convient également de prévoir la suppression de l'éclairage extérieur des bâtiments municipaux dans le courant de l'an prochain.

Pour 2020, un changement important va avoir lieu avec **le transfert de compétence de l'assainissement collectif et les eaux pluviales**. Si le premier transfert ne pose pas de problème particulier dans la mesure où nous sommes sur un budget annexe qui s'équilibre par le prix de l'eau et de l'assainissement, il n'en est pas de même avec le pluvial qui va avoir des conséquences sur le budget général de la commune. Le réseau pluvial n'est pris en compte (financièrement) que lorsque nous restructurons une rue ou pour un curage ou un entretien classique. A compter de janvier nous devons transférer le coût de l'entretien et la valeur

de remplacement du réseau dans le cadre d'une participation annuelle. Cette contribution est liée à l'importance du réseau (25 à 30 kilomètres pour nos quatre entités) et de son diamètre. Il y a lieu également de distinguer ce qui ressort du pluvial urbain de la part liée au ruissellement du vignoble. Les discussions sont assez tendues dans la mesure où cela peut représenter plus de 100 000 euros pour la commune de BLANCS-COTEAUX. En retour lors de travaux dans une rue, il appartiendra à l'Agglo de prendre en compte ce réseau pluvial sans rien demander à la commune mais avec cependant une inconnue concernant nos communes viticoles : l'hydraulique du vignoble.

La Maison des associations et le foyer socio-culturel. Lorsque vous lirez ces lignes, le Conseil Municipal se sera positionné pour ou contre la poursuite de ce dossier. Nous avons lancé deux appels d'offres et un appel à candidature pour cette restructuration. Aujourd'hui, force est de constater que nous ne sommes pas dans l'enveloppe budgétaire initiale. Le montant cumulé des offres les plus intéressantes est supérieur de 20% aux estimations des bureaux d'étude. **Il faut revoir dans sa totalité le projet ou l'abandonner au profit d'une autre option.**

Il faut cependant prévoir un autre lieu d'accueil pour nos associations et nous allons étudier la possibilité d'une réutilisation de la maison de retraite de **l'Hôtel Dieu** en la requalifiant et en l'adaptant pour les recevoir. Il revient au Conseil Municipal de se prononcer ce mercredi 18 décembre sur ce dossier. En fonction de la position du Conseil, concernant l'ancienne école et l'ancien foyer, je lui proposerai de nous tourner vers un organisme logeur pour étudier la faisabilité de création de logements.

Il en est de même pour le **site de Saint-Charles** où nous sommes également devant un écueil. Le coût des restructurations rend impossible la vente des appartements que nous envisagions. Nous allons préparer un nouveau dossier, qui sera soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France, dans les meilleurs délais pour ne pas laisser perdurer ce site moribond.

La restauration de la **Chapelle Saint Nicolas** est pratiquement terminée. La souscription est toujours d'actualité car nous avons aussi, pour ambition, de poursuivre la réfection des vitraux pour améliorer le cadre général de cette chapelle.

Un second vitrail a été réalisé et posé. Il reste deux vitraux pour achever cette restauration.

Quelques mots sur la **Maison de Santé** pour vous signaler le début, dans les semaines qui viennent, de travaux pour en améliorer le confort acoustique et revoir quelque peu la distribution des lots. Certainement quelques gênes pour la patientèle.

Toujours des remarques concernant les **factures d'eau potable**. Certes il y a effectivement une hausse très sensible (de 22 centimes par mètre cube portant la surtaxe à 67 centimes) dont le produit finance l'investissement et le renouvellement des canalisations. C'est la dernière hausse de ce type, à égalité avec l'ensemble des communes de la Communauté d'Agglo.

Pour la **part assainissement**, c'est la commune qui est compétente jusqu'au 31 décembre. Nous avons quelques peu remanié les éléments tarifaires pour préparer l'harmonisation qui se mettra en place dans les années à venir. Par délibération, nous avons demandé que cela se fasse sur les 6 années à venir. L'an prochain vous ne devriez recevoir qu'une seule facture concernant à la fois l'eau et l'assainissement.

Quelques mots concernant les **possibilités de construire** dans nos collectivités. L'État met en avant toute une série d'éléments et une pression importante pour bloquer certains permis de construire. La doctrine actuelle : c'est le minimum d'extension, voir aucune extension, s'il reste de l'espace disponible dans la partie déjà urbanisée (les dents creuses) ou s'il existe un taux de vacance élevé d'appartements ou de maisons vides. Parmi les pistes possibles, pour notre collectivité, celle concernant la mise en œuvre d'une **réflexion concernant l'hyper-centre afin d'en apprécier les possibilités de restructurations** figure en bonne position.

Avant de conclure, permettez-moi de vous renouveler nos vœux les plus sincères pour cette Année 2020. Permettez-moi également d'y associer l'ensemble des personnels communaux.

Je vous remercie de votre attention et souhaite à chacun de bonnes fêtes de fin d'années.

BONNE ET HEUREUSE ANNEE !
Le **CONSEIL MUNICIPAL** et son **MAIRE**.

Pascal PERROT

ETAT CIVIL 2019 (arrêté au 15 décembre)

NAISSANCES



1	31 janvier	Elsa Julie PILON	VERTUS
2	18 février	Kenzo Brayon Bernard Jean-Marie GABRIEL	VERTUS
3	25 mars	Gaëtan Fabrice Dominique LEFEBVRE	VERTUS
4	VERTUS
5	3 sept.	Clémence Vitalie Jade DUPONT	VERTUS
6	VERTUS
7	25 sept.	Éléonor Karelle DELARUOTTE	VERTUS
8	18 octobre	Tobias Pascal Jean-Pierre GRUSON	VERTUS
9	28 octobre	Nala Emy Albane LEGRAND	VERTUS
10	29 novembre	Alistaire, Léo, Robin, Kurt GUIBOURT	VERTUS
11	29 novembre	Charles, Eric, Gilbert DELFLY	VERTUS
1	25 avril	Kayz KLEIN	OGER
2	17 août	Elior Didier Éric Georges PÉCHÉ	OGER
3	OGER
4	4 novembre	Aksel JAZERON MALAISE	OGER
5	OGER

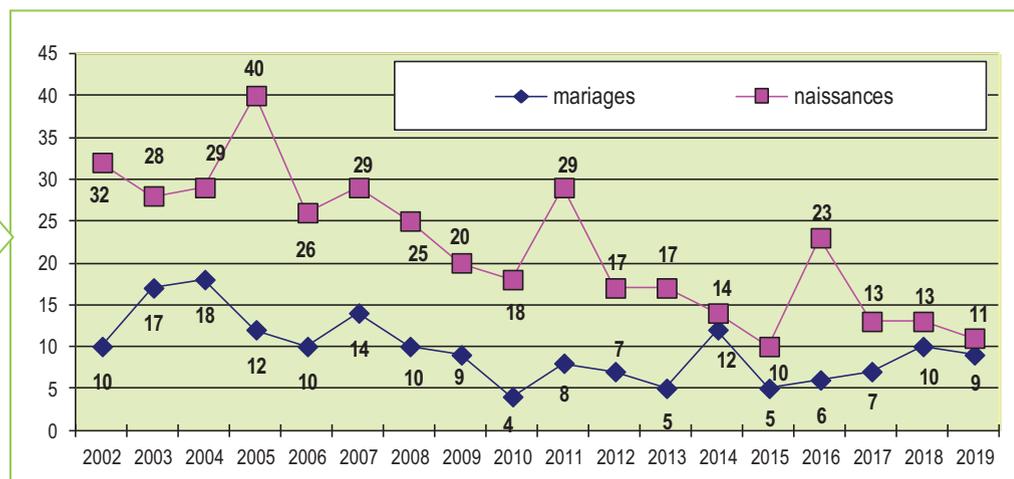
MARIAGES



1	01 Juin	Wilfried Lucien Gilles GUIBORAT	BEN YAAGOUB Nabiha	VERTUS
2	15 Juin	Philippe WOZNIAK	Elisabeth Marie Odile VILLARD	VERTUS
3	22 Juin	Lidéric BOCCUART	Aurore Hélène LEMONT	VERTUS
4	29 Juin	Frédéric Raymond GEORGES	Angélique MARTIN	VERTUS
5	06 Juillet	Thibaud Aymeric Hugues ANTONI	Amandine Brigitte LECLERCQ	VERTUS
6	20 Juillet	Adrien Pierre Lucien LEFEVRE	Céline Renée JOLIBOIS	VERTUS
7	27 juillet	Etienne Serge Philippe LAHAYE	Alexia, Mélanie, DURAND	VERTUS
8	2 novembre	Frédéric Nicolas MARTINEZ	Nathalie Monique WEISS	VERTUS
9	2 novembre	Thierry Jean DIEU	Marie-Claire ALANON	VERTUS
1	01 juin	Thierry Del MATHIEU	Carole Gisèle DZIECIUCK	OGER
2	08 juin	Rodolphe MORAIS	Jill Josette PLUVINET-VANMAELE	OGER
3	22 juin	Jean-Noël Stéphane CAUX	Marie Thérèse Julienne MOURAS	OGER
4	30 juin	Vincent Jean-Louis GRANGER	Aurélie Eliette Eliane COUTANT	OGER
5	OGER

Les désignent les actes dont les personnes ne souhaitent pas la publication

Graphique des naissances et mariages à Vertus



DECES

VERTUS					
01-janv	Paulette Denise Ida GUITTON Vve FELICI		07-juil	Mireille Marie PIERRARD	
16-janv	Jean Louis GALLOIS	MDR	08-juil	Claude Pierre Lucien BOULARD	
05-janv	Gérard Maurice Valentin NACHBROUN		24-juil	François CUASANTE	
19-janv	Paulette Françoise Alfredine CHAPUT Vve GALLOIS	MDR	25-juil	Jannine Yvonne Pierrette LAMBIN Vve CHATELAIN	MDR
23-janv	Marie-Thérèse Louise PORTZER Vve HAMMEN	MDR	28-juil	Guy Gilbert Marcel PRÉVOST	MDR
25-janv	Marcel Ernest Emile LEHERLE épouse MAILLIARD	MDR	29-juil	Marie Jésus PLAZA	MDR
30-janv	Daniel Roger VÉRY	MDR	01-août	Hélène Christiane PIENNE épouse COURTONNE	
23-janv	Georgette Rose Andrée BICHOUARD Vve SIMON		17-août	André Eugène Marius MENU	MDR
09-févr	Ginette Germaine MESTRUDE Vve DURAND	MDR	08-sept	Claude Paul Georges THIEL	
09-févr	Jean-Paul, Henri, Marie RICHON	MDR	22-sept	Jeannie Henriette NIGOU Vve SIMON	MDR
09-févr	Colette Lucie COÉPLET Vve ROYER	MDR	22-sept	Martial Maurice HENRY	MDR
11-févr	Antonio Marcel Michel BARROS		02-oct	RIEL Vincent	
16-févr	Marie Madeleine BOURDERY Vve TOUBIN	MDR	08-oct	Benoit Pierre L'HERMITE	
18-févr	Louise Lucienne DROMARD Vve BRACQUEMART	MDR	10-oct	Robert Camille BALOURDET	
18-févr	Françoise Léone DEBODT	MDR	17-oct	Danielle Jeannine Georgette PELLETIER Vve RICHOMME	
22-févr	Lisa Berthe LECLERE Vve VAUJOUR	MDR	25-oct	Guy FÉRAT	
26-févr	Marie-Violaine Thérèse Nelly ANTOINE épouse PRIEUR		11-oct	Jacky Henri LEQUIN	
19-févr	Gérard Martial MATHIEU		26-oct	Maria Rosa LOURENCO RODRIGUES Vve LÉONOR	
26-févr	Monique Marguerite Hélène CARRE Vve ROUX	MDR	26-oct	Andrée Pauline Charlotte MOUSSY Vve FOURNY	
24-févr	Geneviève Marie PONTALIER Vve MANCIER		16-nov	Jean Camille FAYET	MDR
02-mars	Adrien, Michel, Marie ARNOULD		16-nov	Jean RIFFLARD	
12-mars	Josselyne, Paulette RICHARD épouse CHEVALLIER		28-nov	Henri Julien GASPARD	
10-avr	Fernande Marthe Eugénie LABARRE Vve LEBLANC		01-déc	Yves Georges André DELTON	MDR
08-avr	Claudine Alice Jeanne ROZÉ épouse DEBAYE		05-déc	Madeleine PUMILIA Vve POMPON	MDR
12-mai	Alexandre Henri CLAUSE	MDR	OGER		
02-juin	Maurice Michel François TARTAS		23-janv	Robert Henri Elie DESCÔTES	
15-juin	Louis Evariste DUFOUR	MDR	28-juin	Alain René MIRBELLE	
20-juin	Yves Georges MAILLIARD	MDR	08-août	Marie Hélène DHONDT épouse KINT	
21-juin	Nicole Geneviève Berthe GAUDIN Vve BALOURDET	MDR	08-oct	Antoinette Suzanne JACQUART	
26-juin	Gisèle Henriette SIRET Vve LAUNOIS		VOIPREUX		
05-juil	Jérémy Michel Jacky GENTILS		GIORGES		
GIORGES			20-juil	Raymond Jean Paul ASSIER	
03-mai	GOURDOUX Morgan Camille		20-oct	Michel Désiré Marcel LÉPISSIER	

MDR : décès maison de retraite



Élections municipales

Dans les communes de 1 000 habitants et plus

Les élections municipales se dérouleront les **15 et 22 mars 2020.**

1 seul vote, mais 2 élections...

Vous élirez les conseillers municipaux et communautaires.

Les conseillers communautaires sont les représentants de la commune au sein de votre communauté de communes, d'agglomération ou urbaine.

Le jour des élections municipales, chaque bulletin de vote comprendra donc deux listes de candidats :

- une **liste de candidats au mandat de conseiller municipal**
- une **liste de candidats** (tous issus de la première liste) **au mandat de conseillers communautaires.**

Les deux listes alterneront des candidats hommes et femmes = **PARITÉ**

Et le maire et le président de la communauté ?

Vous ne procédez pas directement à l'élection du maire ou des adjoints car c'est le conseil municipal qui, à l'issue des élections, s'en chargera.

De même, le conseil communautaire, composé des conseillers communautaires que vous aurez élus et de ceux des autres communes composant votre communauté, procédera à l'élection du président et des vice-présidents.

Pour que votre vote compte...

Pour exercer votre droit de vote, vous devrez obligatoirement présenter votre **carte électorale** et un **titre d'identité** (carte d'identité, passeport, permis de conduire...). Ces titres doivent être en cours de validité, à l'exception de la carte nationale d'identité ou du passeport qui peuvent être périmés depuis moins de 5 ans.

Un seul bulletin dans l'enveloppe !

Dans l'isoloir, vous devrez insérer un seul bulletin de vote dans l'enveloppe. La présence dans l'enveloppe de plusieurs bulletins différents entraînerait la nullité du vote.

Ainsi, lorsque vous faites le choix d'une liste de candidats pour le conseil municipal, vous faites automatiquement le choix pour la liste de candidats au conseil communautaire présente sur le même bulletin de vote. → **Impossibilité de dissocier les 2 élections**

N'inscrivez rien dessus !

Les listes sont bloquées, il est impossible de les modifier. Le panachage est donc interdit. De plus, toute inscription pourrait être analysée comme un **signe de reconnaissance** entraînant la nullité du vote !



Vous devez absolument proscrire :

- apposition de signes divers (croix, ronds, tirets...)
- pliage spécifique, froissement, déchirure, coupage ou perforation
- bulletin de vote accompagné d'un autre papier ou objet
- bulletin plié dans une enveloppe elle-même placée dans l'enveloppe du scrutin

Cette liste n'est pas exhaustive...



Bref, choisir un bulletin, l'insérer dans l'enveloppe et puis c'est tout !

Le mode de scrutin

- **1 bulletin = 1 voix** : les suffrages sont décomptés par liste
- Il y aura un seul tour si une liste obtient plus de 50 % des voix = **MAJORITÉ ABSOLUE.**

Dans ce cas, cette liste remporte la moitié des sièges à pourvoir = **PRIME MAJORITAIRE**.

L'autre moitié est ensuite répartie entre toutes les listes (y compris la liste arrivée en tête) ayant obtenu au moins 5% des suffrages.
= **RÉPARTITION A LA PROPORTIONNELLE**

En cas de second tour, seules les listes ayant obtenu au moins 10 % des suffrages au premier tour pourront se représenter. À l'issue du vote, la liste obtenant le plus de suffrages remporte la moitié des sièges. L'autre moitié est répartie selon les mêmes modalités qu'au premier tour.

C'est ce qu'on appelle un scrutin de liste à deux tours à la proportionnelle avec prime majoritaire...

Un préalable indispensable : l'inscription sur la liste électorale !

Pour pouvoir voter lors des municipales 2020, il est indispensable que vous soyez inscrits sur la liste électorale de votre commune.

Pour les jeunes de 18 ans, si les formalités de recensement ont été accomplies, l'inscription est automatique. En dehors de cette situation, l'inscription doit faire l'objet d'une démarche volontaire.

Quand ?

En règle générale, vous devez adresser votre demande d'inscription **au plus tard le 7 février 2020**.

Toutefois, l'inscription demeure possible jusqu'au 5 mars si :

- vous déménagez pour des motifs professionnels ou êtes un fonctionnaire admis à la retraite après le 7 février
- vous êtes un militaire retournant à la vie civile après le 7 février
- vous obtenez la nationalité française ou recouvrez l'exercice de votre droit de vote après le 7 février

Où ?

L'inscription peut être demandée, sous réserve de produire les justificatifs nécessaires, à la mairie :

- de votre domicile, ou si vous avez moins de 26 ans, de celui de votre ou de vos parents
- de votre résidence si vous y résidez de manière effective et continue depuis au moins 6 mois, ou si vous avez moins de 26 ans, de celle de votre ou de vos parents
- d'une commune dans laquelle vous êtes assujetti aux impôts locaux depuis au moins 2 ans
- d'une commune dans laquelle vous êtes, depuis 2 ans sans interruption, gérant d'une société figurant au rôle
- de la commune où vous êtes assujetti à résidence obligatoire en tant que fonctionnaire public.

Suis-je bien inscrit ?

Pour le savoir, il suffit de vérifier sa situation électorale sur le site : service-public.fr > Papiers – citoyenneté > Elections

Dans la fenêtre "Quelle est votre situation ?", cliquez sur "Personnaliser" puis cochez "Vérifier son inscription et son bureau de vote"

Commune nouvelle de Blancs-Coteaux
Elections municipales du 15 et 22 Mars 2020

Les communes de Gionges, Oger, Vertus et Voipreux ont fusionné au 1^{er} janvier 2018 pour créer la commune nouvelle de Blancs-Coteaux.

La loi de 2015 prévoit qu'à la création de la commune nouvelle, le conseil municipal peut être composé selon deux modalités au choix :

- Le nouveau conseil municipal est composé de l'ensemble des conseils municipaux des communes fusionnées
- Le nombre de sièges du conseil est réparti entre les communes fusionnées en application de la représentativité proportionnelle au plus fort reste des populations municipales.

Les élus ont fait le choix de conserver l'ensemble des conseillers municipaux (56) jusqu'au renouvellement du conseil municipal en Mars prochain.

Lors de ce premier renouvellement, le conseil municipal comportera un nombre de membres égal à celui prévu pour une commune appartenant à la strate démographique immédiatement supérieure, dans le cas présent chaque liste sera de 27 candidats et pourra s'inspirer de la charte qui a été signée lors de la création de la commune nouvelle et qui stipule que :

« Afin de préserver la représentativité des communes fondatrices, les candidats aux élections futures seront attentifs à une représentation équitable des territoires historiques sur leur liste de candidature. Un représentant de chaque commune membre, à minima, devra figurer dans les dix premiers noms de la liste de candidature. Le centre bourg ne pourra détenir plus de 49% des sièges du conseil municipal »

Sur cette même liste de candidats au mandat de conseiller municipal, figurera une liste de 4 candidats issus de cette précédente liste, au mandat de conseiller communautaire

L'élection du Maire, des Maires délégués et des Adjoints interviendra à l'issue des élections, par le conseil municipal

De même le conseil communautaire, composé des conseillers communautaires de Blancs-Coteaux et de ceux des autres communes composant la communauté d'agglomération, procèdera à l'élection du Président et des Vice-Présidents.

Michel ANQUET,

Pascal DESAUTELS,

Pascal PERROT,

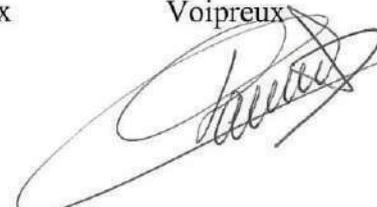
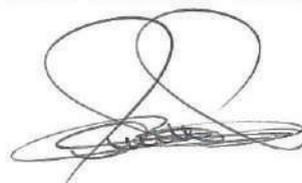
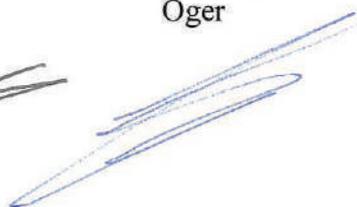
Gérard PARTOUT,

Maire délégué de
Gionges

Maire délégué de
Oger

Maire délégué de Vertus
Maire de Blancs-Coteaux

Maire délégué de
Voipreux





Entre-nous

Règles d'adressage des courriers destinés à la nouvelle commune de Blancs Coteaux, fruit de la fusion de quatre communes : Gionges, Vertus, Voipreux et Oger



Le Préfet ayant été interpellé lors de l'Assemblée Générale de l'association des maires de la Marne sur un problème de retard des courriers administratifs dû à un mauvais adressage, je vous demande expressément de libeller comme suit tout envoi à la commune nouvelle de Blancs Coteaux.

Règles d'adressage fixées par La Poste :

- La commune déléguée précède toujours la ligne « CODE POSTAL + COMMUNE NOUVELLE »
ex : OGER - 51190 BLANCS COTEAUX

- Les codes postaux historiques sont toujours conservés à l'identique. Dans le cas de Blancs Coteaux, il y a donc deux codes postaux historiques :

51 190 pour OGER

51 130 pour les 3 autres communes

- **Les anciens adressages sont systématiquement rejetés de même que OGER - 51130 BLANCS COTEAUX**

Le non-respect de ces règles génère au pire un « retour à l'expéditeur » ou au mieux des retards de distribution.

Les Services de la Préfecture

NOUVEL ADRESSAGE A RESPECTER (EN BLEU)

Ancien adressage d'OGER (dernière ligne d'adresse) 51190 OGER <u>Nouvel adressage</u> OGER 51190 BLANCS-COTEAUX	Ancien adressage de GIONGES 51130 GIONGES <u>Nouvel adressage</u> GIONGES 51130 BLANCS-COTEAUX
Ancien adressage de VERTUS 51130 VERTUS <u>Nouvel adressage</u> VERTUS 51130 BLANCS-COTEAUX	Ancien adressage de VOIPREUX 51130 VOIPREUX <u>Nouvel adressage</u> VOIPREUX 51130 BLANCS-COTEAUX

VIE MUNICIPALE - Devoir de Mémoire

CEREMONIES DU 11 NOVEMBRE



Lors de la commémoration de l'Armistice du 11 novembre, les habitants de **VOIPREUX** - Blancs Coteaux se sont donné rendez-vous devant la Mairie. A l'occasion de cette cérémonie, les enfants ont pu participer en déposant une gerbe de fleurs sur la tombe du soldat inconnu et en lisant le message de l'UFAC.



A **OGER** devoir de mémoire pour la population



A **VERTUS** les enfants ont entonné la Marseillaise

A **GIORGES**, les enfants ont déposé une gerbe devant le monument aux morts.



VIE MUNICIPALE - Actualités

A VERTUS L'ÉCOLE PRIMAIRE DEVIENT ÉCOLE BLANCHE DE NAVARRE



Elus et représentants de l'éducation nationale

C'en est fait, l'école du Donjon et celle du Vieux moulin, réunies dans l'espace de l'ancien collège (ex Jules Ferry puis Eustache Deschamps), rue Neuve, a pris pour nom **École Blanche de Navarre**, en présence des élus, Franck Leroy, président de la communauté d'agglomération et de Pascal Perrot, maire. Ces écoles, initialement école des filles (1883) et école des garçons (1867) ont finalement fusionné dans ces nouveaux locaux en 2015.



Les élèves étaient très attentif à l'histoire de Blanche de Navarre, retracée pour l'occasion.

PLANNING BALAYAGE DE LA VOIRIE

Pour faciliter ces opérations, il est recommandé de retirer les véhicules gênants.



DATES	SEMAINE	PRECISIONS	COMMUNES		
LUNDI 10/02 MERCREDI 12/02	7	AVANT LES VACANCES DE FEVRIER	VERTUS		
MARDI 11/02	7	AVANT LES VACANCES DE FEVRIER	GIONGES	OGER	VOIPREUX
LUNDI 6/04 MERCREDI 8/04	15	AVANT LES VACANCES DE PAQUES	VERTUS		

ACTIVITES D'HIVER 2020



La Mairie de **VERTUS-Blancs-Coteaux** propose, comme chaque année, aux jeunes de 7 à 17 ans (tous les enfants nés en 2013 sont acceptés), des activités sportives pendant les prochaines **vacances de février**. Possibilité de cantine le midi (avec inscription, au moins, une semaine avant), moyennant un prix de repas de 4,90€.

Dates

Du 17 au 21 février 2020 Et **du 24 au 28 février 2020**,
De 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 17H00.

Lieu

Hall des sports - avenue de Bammental.

Activités

De nombreuses activités sportives et grands jeux.

Inscriptions

A compter du 06 janvier 2020, au **Service des Sports** de VERTUS.

Tarifs

Pour les allocataires CAF : en fonction du Quotient Familial :

QF < 701 : 30€ - QF entre 701 et 1200 : 32€ - QF > 1200 : 35€.

(Présenter un document CAF où le QF apparaît, sinon le tarif de 35€ sera automatiquement appliqué)

Pour les autres régimes (MSA...) : 35€.

Les bons vacances CAF et MSA sont acceptés - La CAF est un partenaire financier de l'ALSH.



Renseignements Mairie de Vertus – Isabelle PECHINE 03 26 52 37 51 Ou Facebook : Service des sports–Vertus

VIE MUNICIPALE - Actualités

BLANCS-COTEAUX : NEIGE OU VERGLAS



L'arrêté 2003-21 intitulé « *Participation des riverains du domaine public communal en cas d'intempéries hivernales* » précise :

« *Considérant qu'il est d'usage constant dans notre commune de mettre à la charge des riverains le nettoyage des trottoirs,*

Article 1 : *en cas de neige ou de verglas, les riverains des voies communales devront procéder, chacun au droit du bien qu'il occupe, au salage ou à la mise en tas de la neige sur les trottoirs.*

Le plan de viabilité hivernale de la commune de Blancs-Coteaux est consultable par les administrés sur demande à l'accueil du secrétariat de la mairie.

LES DEFIBRILLATEURS SUR LE TERRITOIRE DE BLANCS-COTEAUX

Pour la plus grande sécurité des administrés, des défibrillateurs sont positionnés dans les quatre communes de Blancs-Coteaux :



Voipreux : extérieur de la mairie sur le pignon droit.



Oger : extérieur salle des fêtes, côté porte d'entrée.
Un second est à la caserne



Gionges : extérieur - mur de la mairie, particularité : il est relié à une ligne directe avec les services de secours



Vertus

Foyer socioculturel – intérieur.
Hall des Sports – extérieur côté vestiaires.
Salle Wogner - hall entrée
Mairie - hall entrée.
Piscine – intérieur.

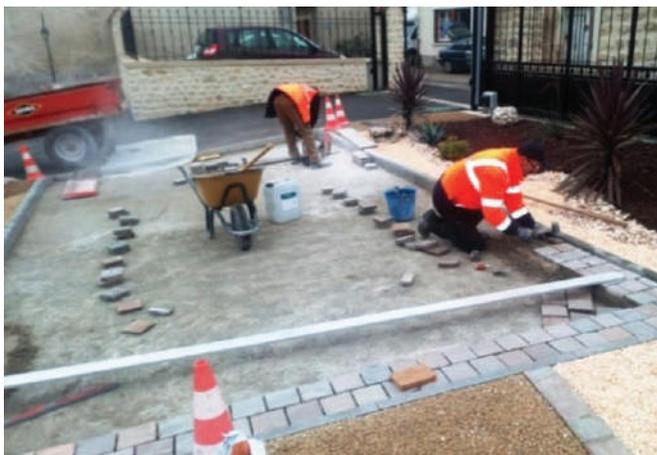


COMITE DES FETES DE VOIPREUX

Le 14 décembre 2019, le **comité des fêtes de Voipreux** a organisé pour tous les enfants de la commune le **gôûter de Noël**. Petits et grands ont pu partager un moment de convivialité et évidemment rencontrer le Père Noël !



VIE MUNICIPALE - Travaux



Les allées des jardins de la mairie pavées par les employés de la ville



*300 stères de bois façonnés
par nos services*



*Les bulbes plantés ici
fleuriront au printemps*



Marie-Emilie, Patrice et Agnès devant leur œuvre

Installée à l'entrée de Vertus, une grappe de raisin en fer forgé a été réalisée par les employés municipaux. C'est une manière d'agrémenter le mobilier urbain en y créant **un habitat pour les insectes** pour l'hiver.



Inauguration du nouveau terrain de foot réalisé par les membres du club et clôturé par les services de la ville

NOTRE FORET COMMUNALE : VIVONS TOUS ENSEMBLE

Notre forêt est fréquentée par de nombreux utilisateurs : Affouagistes, employés communaux et de l'ONF, promeneurs, cueillettes de champignons, vélos, chasseurs ...



Nous voulons faire un petit rappel sur certaines règles, mais attention **les zones Natural 2000 ont aussi un règlement interne** (exemple : il est interdit de circuler à vélo et en engin motorisé).

Les utilisateurs de la forêt savent que **la forêt est dangereuse** : chute de tas de bois, de branche ou d'arbre pendant de fortes rafales de vent.

Ils doivent respecter les routes forestières fermées et les chemins balisés. Il est interdit de faire du feu.

Tout le monde sait que les jeunes pousses sont fragiles, attention à elles pendant la cueillette de champignons ou pendant la chasse.

Rappels :

- Le code forestier encadre la cueillette de champignons dans les forêts publiques relevant du régime forestier. Il stipule que cette activité est autorisée lorsque que le volume prélevé **est inférieur à 5 litres par personne**.
- Toute personne doit avoir une autorisation pour **couper un arbre mort ou pas et le ramassage de bois mort** (l'amende peut s'élever à 1 500 € et 3 mois de prison avec sursis).
- Il est strictement **interdit de jeter des déchets** dans nos forêts : sacs poubelles, herbes, bois, bétons... Sous peine de poursuites judiciaires.

A TOUS LES UTILISATEURS DE LA FORET : QUAND VOUS ÊTES EN FORET

REPECTEZ LES AUTRES UTILISATEURS. MERCI D'AVANCE.

Pour plus de renseignements, vous pouvez aller sur :

Réserve Naturelle des Patis du Mesnil et d'Oger : <https://reserve-patis-oger-mesnil.org/>

ONF : <http://www1.onf.fr/grand-est/@@index.html>

VIE MUNICIPALE - Les Pâtis d'Oger-Mesnil



Conservatoire
d'espaces naturels
Champagne-Ardenne



5 septembre 2019



Réserve Naturelle
PATIS D'OGER ET
DU MESNIL-SUR-OGER

La connaître pour mieux la préserver



Photo : Lande à callunes © David PECHEUR, ONF

La Réserve naturelle nationale des Pâtis d'Oger et du Mesnil-sur-Oger couvre une superficie de 130 hectares sur les communes du MESNIL-SUR-OGER et des BLANCS-COTEAUX (Oger). Etendue de landes, de mares, de pelouses sèches, de marais, de chênaies, elle présente une mosaïque de milieux naturels très particuliers, abritant une faune rare et spécifique et une flore originale.

Le Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne (CENCA) et l'Office national des forêts (ONF) ont été désignés par l'Etat comme gestionnaires de la Réserve naturelle nationale des Pâtis d'Oger et du Mesnil-sur-Oger en 2007.

Le Conservatoire coordonne l'ensemble des opérations sur la réserve naturelle, programme les travaux, a en charge les études et suivis scientifiques.

L'ONF assure la réalisation des travaux écologiques sur les habitats naturels, l'installation et l'entretien des infrastructures (bornes, panneaux, barrières), les missions de police et de surveillance.

La réserve est un lieu d'observation, de quiétude et de biodiversité. Espace naturel réglementairement protégé dans lequel certaines actions humaines peuvent avoir un impact défavorable aux espèces de la flore et de la faune (souvent rares ou remarquables) et dégrader les milieux.

Afin de préserver ces écosystèmes et pour que ces paysages puissent profiter à tous sur le long terme, il est important de respecter la réglementation. Celle-ci permet d'organiser, de cadrer, restreindre ou d'exclure les activités humaines qui pourraient menacer le patrimoine à protéger. Sont notamment encadrés les travaux, la circulation des personnes, des animaux domestiques et des véhicules, parfois les activités pastorales, forestières ou encore la fréquentation des sites.

En 2019, des infractions ont été constatées sur la réserve : barbecue en période sèche, création d'une piste VTT en découpant le sol d'une pelouse et en peignant des flèches directionnelles sur le sol pour une activité sportive (interdite) sans contact préalable avec les propriétaires et les gestionnaires du site. De même pour le Géocaching, des caches sont placées dans des endroits sensibles ou dangereux (dans des arbres) sans demande d'autorisation et hors sentiers.

Dans cette réserve naturelle, nous vous informons que :

Il est **interdit** :

- De circuler à vélo et en engin motorisé
- De pratiquer des activités sportives et touristiques
- De sortir des sentiers
- De faire du feu (sauf personnes autorisées pour la gestion de la réserve).
- De jeter des déchets
- De cueillir la flore

Il est **autorisé** :

- La cueillette des champignons à des fins de consommation familiale est autorisée sous réserve des droits des propriétaires (autorisation nominative à retirer en mairie de Mesnil-sur-Oger et des Blancs-Coteaux (Oger)
- La chasse, conformément à la réglementation en vigueur
- La promenade et la contemplation sur les sentiers
- La découverte des richesses écologiques lors d'animations nature.

Merci de votre compréhension. Renseignements sur : <http://reserve-patis-oger-mesnil.org>

VIE MUNICIPALE - Patrimoine Vertusien

LA CHAPELLE SAINT NICOLAS



Grâce à vos dons, notre chapelle est restaurée, elle a maintenant une fonction culturelle, et les associations, expositions, manifestations relatives au patrimoine, y trouvent un cadre agréable et accueillant.

Deux vitraux ont déjà été posés sur deux des quatre baies qui n'en n'étaient pas pourvues. Afin de parachever la restauration du dernier vestige de l'Hôtel-Dieu, **les deux dernières fenêtres vont se parer elles aussi de vitraux** ; c'est pourquoi nous lançons dès à présent cette opération qui donnera le cachet final à la chapelle Saint Nicolas.



Avant...



...et après la pose des vitraux

Le budget de la commune bien sûr peut couvrir cette dépense, cependant nous nous permettons de vous solliciter si vous le souhaitez ; **la souscription ouverte auprès de la FONDATION DU PATRIMOINE est toujours ouverte** et vous pouvez apporter votre soutien à ces travaux :

1. **par chèque au secrétariat de la MAIRIE DE VERTUS BLANCS-COTEAUX**
2. **par chèque à : Délégation Régionale de Champagne-Ardenne de la FONDATION DU PATRIMOINE, 21 rue Andrieux - BP 2738 - 51060 REIMS CEDEX (préciser pour « chapelle St Nicolas Vertus »)**
3. **en ligne sur le site de la FONDATION DU PATRIMOINE : <https://www.fondation-patrimoine.org/> (66% de défiscalisation sur chaque don)**

Merci aux généreux donateurs qui ont déjà participé et à ceux qui vont le faire, permettant la restauration de notre patrimoine vertusien.



Les deux baies restant à rénover côté nord

LA REMISE DES DIPLOMES AUX ELEVES, APPRENTIS ET STAGIAIRES MERITANTS



Chantal Berthemy, vice présidente du CA et François Deshayes, directeur

C'est l'aboutissement de plusieurs années d'études pour la plupart, ou un peu moins pour certaines matières telles le concours de taille par exemple, mais quelle satisfaction de sortir de l'école avec son diplôme en poche. Dans une ambiance un peu fébrile bien que les résultats étaient connus à l'avance, les élèves, apprentis et stagiaires de la Maison Familiale Rurale de Gionges en fin de cycle ont pu repartir le cœur haut avec le précieux document, confirmant leur capacité à entrer dans la vie active. Pour certains, ce sera le tremplin pour envisager des formations complémentaires ou s'orienter vers un BTS.

La Maison familiale Rurale, située dans le cadre exceptionnel du château de la Crolière à Gionges, dispense des cours ou mises à niveau attachés à l'agriculture, au cheval, à la vigne, aux métiers du vin.

Comme l'explique le directeur de cette école, François Deshayes, les formations proposées doivent être adaptées aux besoins exprimés par le marché du travail, et on ne peut que féliciter les enseignants et formateurs dévoués à cette tâche. Ainsi, les diplômes distribués viennent sanctionner également des formations plus spécifiques telles la vigne et le vin (CAPa, BEPA), les travaux d'exploitation de polyculture et d'élevage (BEPA TEP), la conduite et la gestion d'entreprise, qu'elle soit agricole ou viticole (bac professionnel), l'œnologie (BTS), l'AEV (Agroéquipement Viticole), aussi la taille avec son fameux concours, etc... Dans un cadre plus général, l'établissement prépare aussi au diplôme national du brevet (DNB). Chantal Berthelemy, vice-présidente du conseil d'administration, s'est félicitée du travail accompli et des excellents résultats obtenus cette année dans ces filières dont le **taux de réussite approche les 92 %** pour **144 diplômés**, alors que la réussite l'an passé était de 87%.

Elle a souhaité bonne chance à ces élèves, apprentis et stagiaires qui pour certains ont déjà pris un engagement dans la vie active. Depuis juin dernier, date de fin de l'année scolaire 2018/2019, le directeur a interrogé chacun des lauréats sur leur engagement vers une carrière, ou l'évolution de leur cursus scolaire. Les réponses ont été très variées, allant de la direction d'entreprise à ...une formation complémentaire d'ajusteur en fabrications mécaniques. Cette distribution arrive il est vrai avec un décalage de quelques mois, le temps d'une validation par le ministère de l'agriculture dont cette école dépend. Comme à l'accoutumée et pour accompagner cette liesse, élèves, enseignants formateurs, cadres et membres du conseil d'administration ont pu partager le verre de l'amitié à l'issue de cette distribution.



Les acteurs liés aux formations

INFOS DIVERSES

DON DU SANG

Les prochains rendez-vous 2020 auront lieu à la Salle Wogner, de 7h30 à 12h :



- **Mardi 28 janvier**
- **Mardi 28 avril**

PASSAGE DU BIBLIOTBUS

9h00 à 12h15 - Place du Marché

13h45 à 15h00 - Résidence Paul Gérard

- Le 08 Janvier 2020
- Le 12 Février 2020
- Le 25 mars 2020
- Le 13 mai 2020



LA VAILLANTE DE POCANCY

Dates des représentations théâtrales 2019 :

VERTUS : Vendredi 31 janvier Salle Wogner 20h30

POCANCY : Dimanche 2 févr. Salle des Fêtes 14h30

POCANCY : Dimanche 9 févr. Salle des Fêtes 14h30

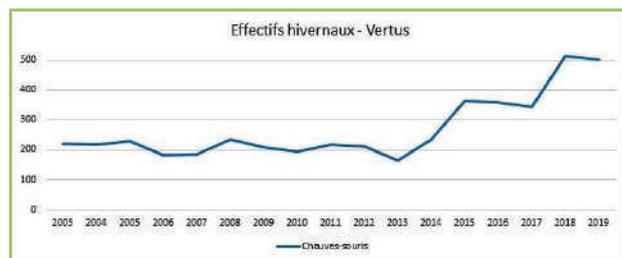
NATURA 2000



*Murins à oreilles échancrées
Photo Claudy Guiot*

La réunion du Comité de Pilotage du site Natura 2000 des carrières souterraines de Vertus qui s'est tenue le 28 novembre 2019, a permis de faire le bilan de 3

années d'animation du site par le Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne. A cette occasion il a été montré que la population de chauves-souris qui occupe les carrières chaque hiver se porte relativement bien. Toutefois à cette période les chauves-souris sont très vulnérables, et tout dérangement peut leur être fatal. Il est donc essentiel de poursuivre les efforts afin de garantir la quiétude du site et ainsi permettre aux chauves-souris d'hiberner en toute tranquillité.



L'EHPAD DE VERTUS OUVRE SES PORTES A LA GARDE REPUBLICAINE



Le 19 Septembre 2019, dans la cour de la Résidence Paul Gérard, grand moment de convivialité avec la Garde Républicaine.

Les résidents des deux sites de l'EHPAD (Résidence Paul Gérard et Résidence de l'Hôtel Dieu) sont venus nombreux accueillir des invités insolites.

Partage de tendresse avec les chevaux de la Garde Républicaine qui se sont laissé cajoler.

Expérience enrichissante et rappel de souvenirs d'un autre temps où les chevaux occupaient une place particulière au sein des foyers.

Tous ont apprécié cet échange d'affection avec beaucoup de respect de part et d'autre.

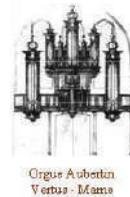


Les gardes ont eu la gentillesse de répondre aux interrogations des résidents les plus curieux.

Avant de se quitter, le verre de l'amitié a été offert aux hôtes de l'EHPAD de Vertus. Puis l'heure est arrivée de se dire au revoir avec le sentiment d'avoir vécu un instant privilégié.



Ci-dessus, visite de l'établissement par l'ARS, les Elus, une partie du Personnel et quelques Résidents.



LES AMIS DE L'ORGUE DE VERTUS



Le public est venu nombreux pour assister à deux concerts exceptionnels quant à l'affiche d'une œuvre monumentale d'une part, et par une distribution sur scène très riche, que ce soit de musiciens ou de choristes d'autre part. Le spectacle a été donné sur deux représentations : **le samedi en nocturne en l'église Saint Martin de Vertus**, et **le dimanche en soirée, en l'église Saint Brice d'Aÿ**.

Misatango du compositeur argentin Martin Palméri, lui-même assis au piano au cours de ces deux séances, est une œuvre de 45 minutes qui a été complétée par quelques morceaux d'Astor Piazzola, lui aussi argentin. Deux rappels d'un public conquis ont terminé cette représentation aux couleurs musicales rehaussées par la présence du quintet à cordes Ad libitum et Jérôme Vannereau au bandonéon, venus compléter les Chœurs Vocalÿse et Variato réunis, et dirigés par Dominique Arnaud avec Fabienne séjourné, mezzo-soprano.

Le retour vidéo en l'église de Vertus fut très apprécié, permettant ainsi aux spectateurs éloignés du chœur de mieux percevoir ces moments d'exception ; les bénévoles aux tables de mixage, caméras, aux entrées, les services techniques et du fleurissement de la ville, ont également participé à la réussite de cette soirée. Que tous soient ici vivement remerciés !



Martin Palméri



le Quintet ad Libitum



Jérôme Vannereau

Crédit photographique : Philippe COLLARD

VIE ASSOCIATIVE

L'HARMONIE « LES CHARDONNAY » FETE SAINTE CECILE

Le 23 novembre en l'église de Vertus, Sainte Cécile a été vénérée. L'office était célébré par le Père Grégoire, en présence notamment du maire et des élus locaux.

L'harmonie municipale "Les Chardonnay" qui arborait une nouvelle tenue et conduite par Vincent Boutillier son directeur, a accompagné cette messe de célébration par des airs connus : "Black or white", "L'aigle noir", "from Russia with love" et par un brillant trio de trompettes : "Bugler's holiday". Cet office n'aurait pas été complet sans une chorale dynamique menée par Marie-Claire Mangeot et accompagnée à l'orgue par Michel Méa. Cette générosité et cette magnificence ont été ovationnées par les applaudissements des fidèles présents à la fin de l'office.

A l'issue de cette célébration un vin d'honneur a été servi à la salle des fêtes et ce fut l'occasion de remettre quelques médailles aux musiciens méritants pour leur fidélité : Mesdames Tapin-Dealberto Marie-Françoise, Champy Florence, Raj Christabel et Dervaux Sylvie, et pour les Messieurs : Cintra Jean et Lepage Jean-Louis. Dans leurs interventions, Pascal Perrot, maire, et Christiane Mahaut, adjointe à la Culture ont félicité tous les musiciens qui ont également obtenu des distinctions aux examens de la Fédération MARNE, notamment cinq mentions Très Bien et trois mentions Bien.

Le chef d'orchestre et directeur, Vincent Boutillier, n'a pas été oublié, et pour 30 années de participation au sein de la formation, il s'est vu remettre avec émotion en guise de cadeau et témoignage d'amitié, un pupitre... de chef !

Dans une ambiance joyeuse et conviviale, la soirée qui célébrait les 25 ans de l'harmonie, s'est terminée par un repas dansant animé par Vincent Boutillier.



Les diplômés, Pascal Perrot maire, Elodie Higonnet représentant la présidente, Christiane Mahaut adjointe à la Culture



JOYEUX ANNIVERSAIRE
25 ans pour l'harmonie
les Chardonnay !



FCCB



Nous organisons chaque année en mai un grand tournoi de football au complexe Paul Davesne de Vertus sur synthétique et herbe rassemblant des dizaines d'équipes de niveaux différents de notre département. Le 1^{er} mai nos U7 et U11, le 2 mai un tournoi U13 100% FÉMININ, le 3 mai nos U9 et U13 sur la journée pour toutes ces catégories venant de toute la Marne.

En 2020, le FCCB va innover et changer légèrement le concept de ce tournoi puisque nous avons choisi d'organiser un **tournoi inter ligue U14 sur les journées des 8 et 9 mai**. Nous participons nous-mêmes à quelques tournois de ce type et c'est toujours un réel plaisir pour nos joueurs et leurs éducateurs de pouvoir se déplacer et rencontrer d'autres équipes.

Pendant, **l'organisation d'un tel évènement n'est pas simple car nous avons besoin de trouver** pour les équipes, venant de très loin, **une solution d'hébergement** (joueurs et éducateurs). C'est pourquoi nous nous permettons de solliciter la ville de Vertus pour utiliser ses structures, (salle Tournesol ou le hall des sports ou autre site).

Nous devons **loger des équipes le vendredi 8 mai au soir** mais, selon la distance de déplacement de certaines équipes, nous aurons peut être également un besoin pour quelques personnes qui souhaiteraient arriver la veille, donc le **7 mai au soir**. A cet effet, nous nous permettons de **solliciter la population** pour nous aider et nous vous remercions par avance de toute l'attention que vous voudrez bien porter à notre demande.

REMY Grégory responsable tournoi du FCCB Vertus - Tel 06.25.04.48.03



CALENDRIER FOOT

Mars	Avril	Mai	Juin
Seniors A - Régionale 3 Champagne groupe B			
08 Oiry-FCCB 15h	05 FCCB-Fismes	03 Ay - FCCB	07 FCCB-Witry-les-Reims
15 FCCB-Argonne	19 La Neuville - FCCB	10 FCCB-Courtilsols	14 Taissy-FCCB
29 Epernay Turcs-FCCB	26 FCCB - Vitry	17 Fagnières - FCCB	
		24 FCCB-Oiry	
Seniors B - District 1			
08 FCCB 2-Nord Champagne 15h	05 Murigny-FCCB2	03 FCCB2-Cernay Berru2	07 Bétheny- FCCB 2
15 Châlons FCO 2 -FCCB 2	19 FCCB 2-Christo 2	10 Compertix-FCCB2	14 FCCB2-Taissy2
29 FCCB2-Espérance Reims	26 Sézanne SA2-FCCB 2	17 FCCB2-Faux	
		24 Nord Champagne- FCCB 2	
Seniors C - District 3 poule C			
08- FCCB 3-Esternay 13h15	05 Europort - FCCB 3	03 FCCB 3-PTT Châlons 13h15	07 Reuil- FCCB 3
15 Dormans - FCCB3 13h15	19 FCCB 3-Gaye 13h15	10 Connantre-FCCB 3	14 FCCB3-Etoges 13h15
29 FCCB3-Dommartin 13h15	26 Sézanne Portugais-FCCB 3	17 FCCB3-Magenta 13h15	
		24 Esternay2- FCCB 3	
U19 Poule A			
08- FCCB -Tournes 16h30	04 FCCB-Rethel 16h30	02 FCCB-Witry les Reims 16h30	06 FCCB -Métro Troyes 16h30
15 Witry-les-Reims- FCCB	25 St Martin- FCCB	09	14
21 Cormontreuil-FCCB		16 FCCB-Fagnières 16h30	
28 FCCB-Prix-les-Mézières 16h30		23 Chaumont - FCCB 17h30	

VIE ASSOCIATIVE

LES ANIMATIONS DE FIN D'ANNEE À NEPTUNE

Comme chaque année à pareille époque, la piscine Neptune a proposé diverses animations ludiques, afin de varier les activités aquatiques et de répondre à la demande des usagers.

Tout d'abord le 31 octobre, il fut proposé aux familles et en particulier aux enfants de venir fêter **Halloween**. L'établissement fut décoré pour la circonstance et les animateurs déguisés. Ce sont 139 personnes (100 enfants et 39 adultes, un record) qui ont participé dans la joie et la bonne humeur à cette animation. Elles ont pu s'adonner à la pêche aux araignées (factices), à la



chasse aux dents de vampire et à une séance d'aquagym de la peur. Bien sûr, la structure gonflable, très appréciée, était mise à disposition de tous. Un coloriage pour les enfants fut organisé sur le thème d'Halloween (20 dessins récupérés) et par tirage au sort, il fut remis une petite récompense aux heureux gagnants. Un goûter a clôturé cet agréable après-midi. Dans une excellente ambiance, cette animation a réjoui tant les petits que les grands. Le livre d'or mis à la sortie a bien été rempli, beaucoup d'enfants n'avaient pas envie de repartir.



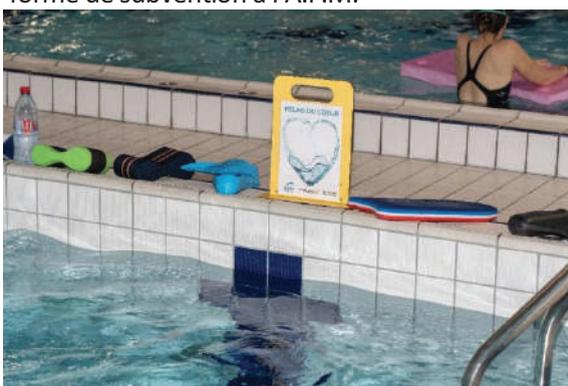
Ensuite, pour le Téléthon « un relais du cœur » en partenariat avec le N.A.C. (Neptune Aqua Club) a été organisé le samedi 7 décembre après-midi et le dimanche 8 décembre au matin. L'objectif était bien sûr d'être solidaire de cet événement national, mais aussi d'établir un record de distance. Les participants

ont nagé sans interruption en se relayant pendant toute la durée de l'animation. Ainsi **82 nageurs pour 114.350 km parcourus**, record battu pour la distance. (En 2018 : 97 participants pour 93,350 Km). La recette perçue par ces entrées est reversée sous forme de subvention à l'A.F.M.



Crédit photos : Service communication Epernay Agglo Champagne

Enfin, la **Matinée du Père Noël** a eu lieu le dimanche 22 décembre de 9 à 12 h en vue de partager un moment ludique en famille à l'espace aquatique Neptune. Dans une ambiance musicale et décorative de Noël, les participants ont pu faire une course de bobsleigh dans le toboggan et les enfants rechercher des chocolats dans le petit bassin, qui leur était réservé. Le grand bassin étant destiné pour la nage libre. Du matériel (tapis, frites, figurines...) fut à disposition. Le Père Noël était bien sûr de la partie, ravissant tout ce petit monde.



A noter aussi, qu'une boisson chocolatée fut offerte avec des biscuits de Noël.

Là encore, ce fut une animation réussie, qui a plu en particulier aux enfants.

Merci à tous les participants et à l'équipe organisatrice de Neptune pour ces diverses animations. A noter dans les agendas, la traditionnelle **Soirée celtique le vendredi 20 mars** (aquagym au rythme de la musique celte) pour fêter la St Patrick.

VIE ASSOCIATIVE

BILAN 2019 DE L'ASSOCIATION SPORTIVE

Le nombre de licenciés au **Golf du Chardonnay** est passé de 130 à 158 sur 2019 soit une augmentation de **22%**. L'effectif est composé de 35 jeunes et 95 adultes.



QUALIFICATION AU CHAMPIONNAT DE FRANCE 4^{ÈME} DIVISION MID-AMATEUR :

Pour la 1^{ère} année, le Golf du Chardonnay était représenté aux qualifications du championnat de France 4^{ème} Division Mid-Amateur sur le Golf de Besançon sur 2 journées. Cette compétition rassemblait toutes les meilleures équipes de la ligue de l'Est. Les représentants du club (Cédric Peters, Martin Claudon, Fabien Létoffé, Arnaud Dugimont, Louis Duval-Leroy, Philippe Champin) ont fièrement défendu les couleurs Vertusiennes en terminant 15^{ème}.

CHAMPIONNAT DU CLUB

Le traditionnel championnat du club adultes a vu la victoire logique de Arnaud DUGIMONT au dépend de Philippe CHAMPIN en finale.

Chez les Jeunes, nous avons eu la victoire d'une féminine au dépend d'Antoine DUVAL-DOYARD en la personne de Justine DOUBLET.

COMPÉTITION ANNUELLE DE L'AS ET DU PRO



Cette compétition phare de la saison a vu la présence de 62 golfeurs et golfeuses sous un soleil radieux. Un grand nombre de participants a pu être récompensé. Un repas a accompagné les compétiteurs tout au long de la journée. Ambiance très festive au moment de la remise des Récompenses !!!

COMPÉTITION DES VENDANGES : COURANT SEPTEMBRE À L'ISSUE DE LA PÉRIODE DES VENDANGES.

Traditionnelle depuis la création du Golf du Chardonnay, cette compétition offre une très grande convivialité du fait d'un scramble qui se pratique souvent en famille, parents avec enfants, grands-parents avec petits enfants. Un repas suit également cette belle compétition toujours arrosée du breuvage local. Pour l'anecdote, nous avons eu la victoire cette année du duo de choc « Philippe CHAMPIN et Arnaud DUGIMONT ».

LA BANQUE ALIMENTAIRE À VERTUS : UNE LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ

Dans le secteur de Vertus, on ne croise pas les bras face à la détresse. **Depuis près de 25 ans**, un petit groupe de bénévoles s'est formé pour conduire cet élan de générosité qu'est la collecte pour la banque alimentaire. C'est près de **quarante cinq volontaires** qui cette année encore ont répondu présent pour constituer le premier maillon fort dans cette chaîne de solidarité. Ils sont issus principalement de diverses associations locales. Une personne vient de nous confier : *« Je me suis trouvée à une certaine époque dans le besoin et j'avais été extrêmement émue de voir que je n'étais pas laissée pour compte. Désormais je serai là pour participer à cette collecte, surtout comptez bien sur moi. »*

Une réunion préparatoire a eu lieu en mairie pour répartir les postes de toutes ces personnes engagées et rappeler les consignes : Les denrées sont ramassées dans les enseignes offrant des produits alimentaires à Vertus, Carrefour Market, Leclerc express et Rapid Market.

Deux personnes affectées dans chacun de ces établissements étaient présentes pour la prise en charge des produits collectés et distribuer des sacs à marchandises pour un meilleur stockage. La collecte a eu lieu dans ces grandes enseignes les vendredi 29, samedi 30 novembre et dimanche 1^{er} décembre au matin. A Vertus, cette année encore la générosité a permis la collecte de **2315 kg de denrées alimentaires**. **Dix palettes constituées ont été acheminées vers le centre de Reims** lequel avec ses **70 bénévoles** assure le regroupement du produit de cette collecte vers les associations en contact avec les personnes les plus démunies et dans l'urgence sociale, ce qui permet ainsi tout au long de l'année, **l'aide à 10 000 personnes** nécessiteuses.

Il faut ajouter que des particuliers manifestent leur générosité sous forme de chèques collectés durant ces trois jours et pour un montant de **626 €**.

Il est à noter que les collégiens de Vertus ont souhaité s'associer à la collecte alimentaire de Vertus pour la fin d'année. Ce projet citoyen s'inscrit dans le cadre du Conseil de la Vie Collégienne dans lequel sont représentés les délégués de classes associés aux éco-délégués. **Ils ont ainsi collecté des produits alimentaires par classe, ceux-ci ont été acheminés avant Noël à Reims. Cette magnifique opération des jeunes est à souligner et la Banque Alimentaire tient à les remercier chaleureusement.**

Que tous les volontaires qui ont participé à cette action, et les donateurs qui ont fait preuve d'une grande générosité en soient vivement remerciés !



Une partie des bénévoles dans le « centre de tri » de la collecte

VIE ASSOCIATIVE

LES SAPEURS POMPIERS DE VERTUS BLANCS COTEAUX



Sainte-Barbe

Le samedi 07 Décembre, l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de VERTUS BLANCS COTEAUX a célébré sa sainte patronne, Barbara.

En fin d'après-midi, l'Assemblée Générale a réuni tout le centre, en compagnie des Capitaines Honoraires Roger CHATELIN et Roland BONHOMME, anciens chefs de centre, et Mr Pascal PERROT.

Une gerbe a été déposée à la stèle du Centre de Secours où une minute de recueillement a été observée en mémoire des sapeurs-pompiers décédés en exercice.



En fin de soirée, nous avons assisté à la messe en l'église Saint Martin où le Père GREGOIRE nous a fait la surprise d'avoir invité le Diacre de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de PARIS, résidant à VERTUS.

La chorale et l'orgue ont rehaussé la cérémonie où les prières ont été lues par des pompiers.

Une magnifique photo de groupe a été prise au sein de l'Eglise et sera présente dans le calendrier 2021.

A la suite de cette messe, une remise de médailles et de galons a eu lieu à la salle Wogner en présence d'invités.

Mr Pascal DESHAUTELS, Président du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), le Commandant Sébastien GIROD, Chef du Groupement Formation, Mr Pascal PERROT maire de Vertus Blancs Coteaux, le Commandant Bruno MATHIEU, Chef de Centre et le Lieutenant Didier MILLARD, Président de l'Amicale ont ainsi récompensé les agents suivants :

- Médaille Honneur, Bronze au **Sergent Jean-Christophe MATHIEU**
- Médaille Fédérale Argent à l'**Adjudant Jacky HERY**
- Médaille Union Départementale, Argent au **Sergent Claude LOPEZ**, aux **Caporaux-Chefs Coralie CURCI et Baptiste NARES**.
- Andy PETIT est promu au grade de **Sergent**.
- Le Chef de Centre a également cité le **Caporal Alexis MOREAUX** pour la réussite à son examen de Pompiers de PARIS, en validant quatre mois de formation, se classe 4^e sur 108 candidats et **1^{er} de sa section**.



Le Chef de Centre a également présenté les nouvelles recrues :

Les Caporaux-Chefs Christophe PAUL et Christophe LEHERLE (Bergères les Vertus), le Caporal-Chef Quentin TARANTINO (double affection avec Mourmelon le Grand), et le Caporal Romain DREIT (originaire de VERTUS et pompier professionnel à Châlons en Champagne)

Un vin d'honneur et une soirée dansante ont clôturé une agréable fête de la Sainte Barbe, sans intervention durant la nuit.

Au 08 Décembre, nous sommes intervenus **470 fois**, dont 80% de secours à personnes, chiffre un peu en baisse par rapport à l'année dernière.

Lieutenant Didier MILLARD

OGER



Les cuisinières s'accordent une petite pause en attendant les invités à la soirée soupes et tartes de la section cuisine de l'association **ENSEMBLE d'Oger**.

En effet le 11 octobre le groupe cuisine à confectionné pas moins de 30 litres de soupe, 24 tartes salées et 16 tartes sucrées pour une centaine de personnes.

Certaines, préférant venir chercher pour déguster en famille ou d'autres, une cinquantaine se retrouvant dans la petite salle des Coteaux de Champagne pour passer une soirée sympathique entre amis ; chacun amenant sa boisson préférée.

Martine Leriche et ses cuisinières se retrouvent un mercredi par mois pour confectionner de nouvelles recettes.

Et pourquoi pas pour une autre soirée au printemps ! En attendant, la date pour la prochaine soirée soupes et tartes sera le vendredi 9 octobre 2020.



LE CLUB DE LOISIRS



Le 16 novembre 2019 la salle des fêtes d'Oger était en effervescence.

Pas moins de 51 équipes se sont rencontrées pour le concours de belote organisé par le club des loisirs.

Chacun est reparti avec un lot (champagne, vin, lessive, couette etc...) tous ont pu goûter les gaufres et les croque-monsieur préparés par les bénévoles et se désaltérer à la buvette.

Prochain concours le samedi 8 février 2020

LES JOURNEES DU PATRIMOINE A OGER

Les vendanges à peine terminées, changement de casquette pour accueillir au **lavoir d'Oger** les passionnés de patrimoine. Une **exposition de photo de Richard MAXIMY**, enfant du pays et amoureux de notre village et **une conteuse Alexandra MAIRE** elle aussi du pays pour nous raconter tout en effervescence l'histoire du Champagne.

Des parents et des enfants très attentifs et nombre de spectateurs tout aussi curieux (un couple d'asiatiques nous mitraillant de leurs appareils).



Merci à la municipalité pour la mise à disposition du local et du vin d'honneur. Echanges aussi entre les élus des quatre communes de Blancs-Coteaux ; cela réchauffe le cœur de ceux qui ont préparé cette manifestation et peut être fera des émules dans l'avenir.



VIE ASSOCIATIVE

COMITE DES FETES DE GIONGES

MOT DU PRESIDENT

Avant d'entrer dans la période hivernale, le Comité des Fêtes a souhaité inviter les habitants de la commune déléguée de Gionges afin de pouvoir se réunir au Bowling de Châlons.

Cette animation qui s'est déroulée le 9 novembre a rassemblé 26 personnes, enfants et adultes, qui ont pu s'amuser pendant 3 parties.

La plupart ont ensuite poursuivi la soirée pour se restaurer tous ensemble dans un restaurant à proximité.

Comme toujours, je tiens vivement à remercier tous les membres pour leur implication dans nos différentes activités déjà réalisées, ainsi que pour celles à venir.

Toute l'équipe du Comité des Fêtes de Gionges vous souhaite à tous et toutes de très bonnes fêtes de fin d'année.

Loïc Lepage / cdf.gionges@gmail.com

Samedi 9 novembre



MANIFESTATION A VENIR :

Samedi 29 février : Carnaval

Samedi 29 février : Soirée Choucroute

Lundi 13 avril : Pâques / Chasse aux œufs

Vendredi 1^{er} mai : Journée Pêche

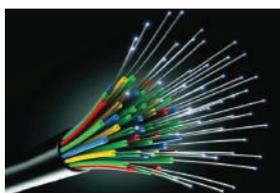
Dimanche 14 juin : Repas Communal

Dimanche 5 juillet : 9^{ème} Brocante

Mardi 14 juillet : Retraite aux Flambeaux/feu d'artifice



LA FIBRE OPTIQUE ARRIVE A GIONGES ET DANS CINQ COMMUNES AUTOUR D'ÉPERNAY



Initiée par la Région Grand Est, une réunion publique a eu lieu en novembre dans une salle de la Maison Familiale et Rurale de Gionges. Elle s'est déroulée en présence de 150 personnes, pour présenter le **développement d'un réseau de fibre optique** dans notre région. Le but de cette réunion a été de confirmer l'achèvement de l'opération qui a été confiée à la société LOSANGE pour les 6 communes que sont Chaltrait, Gionges, Grauves, Moslins, Morangis et Villers-aux-Bois.

Cette société a présenté l'avancement de l'opération, en précisant que tous les points de desserte sont éligibles dès le 18 décembre. Dès lors, les raccordements pourront être demandés par les particuliers auprès de l'un des onze opérateurs tels que : ORANGE, VIDEOFUTUR, NORDNET, OZONE qui étaient représentés au cours de cette assemblée, mais aussi BOUYGUES, FREE, SFR etc... Un délai d'attente de 1,5 à 2 mois peut être nécessaire pour que les particuliers puissent bénéficier du haut débit après cette demande. Il est important de souligner que ces raccordements sont gratuits, le passage du câble de fibres utilisera le cheminement du câble téléphonique.

Cette opération dont les frais sont engagés par la Région Grand Est, avec le soutien de l'Europe, se monte à 1,4 milliard d'euros au bénéfice de 900.000 foyers ; notre région sera la première à passer au tout numérique en France.

GIORGES : Hommage à Yvette LUNDY



Yvette Lundy, institutrice et secrétaire de mairie de la commune de Gionges à l'époque, entra dans la résistance dès l'invasion des nazis, fournissant de faux papiers au réseau POSSUM et dissimulant des réfractaires au Service du Travail Obligatoire en Allemagne, et des aviateurs dans une petite chambre de son logement, au péril de sa vie.

Le 19 juin 1944, la Gestapo l'a arrêtée dans sa salle de classe, devant ses élèves. Torturée, elle a connu l'horreur des camps de Ravensbrück et de Buchenwald. Après dix mois de traumatismes et de souffrances, elle a retrouvé la liberté grâce à l'armée russe. Longtemps silencieuse sur les horreurs qu'elle a subies, cette grande dame de la résistance n'a cessé pendant 60 ans de témoigner de son vécu en camp de concentration dans les collèges et les lycées, pour faire perdurer le devoir de mémoire.

Madame Lundy, Grand officier de la Légion d'Honneur, commandeur de l'Ordre National du Mérite, Croix de guerre 39-45 et médaille de la résistance avec rosette, nous a quittés le samedi 2 novembre 2019 à 103 ans. Lors de ses obsèques, de nombreux hommages civils et militaires lui ont été rendus, à la hauteur de son engagement dans la résistance et pour la liberté.

Citoyenne d'honneur de la commune de Gionges, elle restera dans nos cœurs et nos mémoires.

Paroles d'Yvette Lundy à son retour de camp :

« *Je me mets à genoux, je pleure, j'embrasse le sol, merci mon Dieu c'est la France, la Liberté* ».

Un membre de l'Académie française dans la commune de GIONGES

La commune de Gionges - Blancs Coteaux tient à féliciter chaleureusement monsieur Daniel RONDEAU pour son élection dans la plus prestigieuse de nos institutions, l'Académie Française, le 6 juin 2019. Cet écrivain, journaliste et diplomate français, né le 7 mai 1948 au Mesnil sur Oger est résidant à Gionges, à la Ferme de Commercy, depuis de nombreuses années.

Après des études de Droit à Nancy, il a été rédacteur en chef culture à Libération en 1982 à la demande de Serge July, grand reporter au Nouvel Observateur de 1985 à 1998, éditorialiste à l'Express de 1998 à 2007. Il a également collaboré à Paris Match, au Journal du Dimanche et au quotidien Le Monde. Il a, de plus, fondé les éditions Quai Voltaire en 1987.

Il a écrit une trentaine d'ouvrages parmi lesquels on peut citer : Chagrin lorrain en 1979, Alexandrie en 1998, Johnny en 1999, La marche du temps en 2004, Les vignes de Berlin en 2006, Boxing Club en 2016, Mécaniques du chaos en 2017.

Il a, pour ses œuvres littéraires, reçu de nombreuses récompenses dont, en 1998, le Prix des Deux Magots et le grand prix de littérature Paul Morand. En 2011, il est devenu membre des écrivains de marine. En 2017, on lui a attribué le grand prix du roman de l'Académie Française pour son ouvrage Mécaniques du chaos.

Sa création littéraire a été consacrée par ses nominations au titre de Chevalier de la Légion d'honneur en 2007, Commandeur des Arts et Lettres en 2014, Officier de l'Ordre national du Mérite et chevalier du Mérite maritime.

Daniel Rondeau a mené aussi une carrière diplomatique en étant d'abord nommé Ambassadeur de France à Malte en 2008, avant de prendre, en 2011, les fonctions d'Ambassadeur de France auprès de l'UNESCO.

Il a beaucoup voyagé, mais a également su rester proche du terroir où il vit. Il lui a montré son attachement en faisant des cérémonies de la Saint Vincent à Toulon-la-Montagne le rendez-vous de personnalités internationales. Grâce à Daniel Rondeau, Maurice Druon, Philippe Noiret, le Général Aoun, Pamela Harriman et d'autres célébrités sont venues, à cette occasion, délivrer un message de Paix.

Il a, par ailleurs, prononcé, après Philippe Labro, un émouvant hommage à Johnny Hallyday lors de la messe d'enterrement de celui-ci.

Dans le livre de sa vie, qui l'a vu naître fils d'instituteurs, il a su manier les mots et a créé une œuvre littéraire qui marque notre époque. La commune de Gionges est fière de compter parmi ses habitants un écrivain que l'Académie française a choisi pour en faire un de ses membres.



MANIFESTATIONS JANVIER A MAI 2020

Vertus
 Gionges
 Oger
 Voivreux

JANVIER					
Samedi	18	Saint Vincent	Eglise St Martin-Salle Wogner	Vertus	10 h 00 - 20 h
Mercredi	22	St Vincent - messe - repas - spectacle Vitamino	salle des fêtes	Oger	journée
Jeudi	23	Assemblée Générale Club des Loisirs	salle des Coteaux	Oger	
Vendredi	24	Audition Ecole de Musique Vertus BC	Salle Wogner	Vertus	20 h 30
Samedi	25	Cabaret spectacle Vitamino	salle des fêtes	Oger	soirée
Dimanche	26	Spectacle Vitamino	salle des fêtes	Oger	après midi
Mardi	28	Don du sang	Salle Wogner	Salle Wogner	7 h 30/12 h
Vendredi	31	Théâtre la Vaillante de Pocancy	Salle Wogner	Salle Wogner	20 h 30
FÉVRIER					
Samedi	1	Cabaret spectacle Vitamino	salle des fêtes	Oger	soirée
Mardi	4	Assemblée Générale UFV	Salle Wogner	Vertus	journée
Samedi	8	Belote du Club des Loisirs	salle des fêtes	Oger	13 h 30
Dimanche	9	Loto APEL St Joseph	Salle Wogner	Vertus	14 h 00
Dimanche	9	Vente de crepes Vitamino	chez Bertrand Battonnet	Oger	9 h 00
Samedi	22	Tournoi de Tarot	Salle Wogner	Vertus	
Samedi	29	Fermeture de chasse		Oger	
Samedi	29	Carnaval	Place de la Mairie	Gionges	15 h 00
Samedi	29	Soirée choucroute	MFR	Gionges	20 h 00
Samedi / dimanche	29 et 1 ^{er}	Club Canin Concours chiens de défenses	sur site av. de Bammental	Vertus	journée
MARS					
Mardi	3	AG Ecole de Musique HMC	salle mairie	Vertus	20 h 00
Samedi	7	Belote Paint Ball	salle des fêtes	Oger	14 h 00
Dimanche	15	Elections municipales	mairie	Oger	8 h - 18 h
Dimanche	15	Elections municipales	salle Wogner	Vertus	8 h - 18 h
Dimanche	15	Elections municipales	mairie	Gionges	8 h - 18 h
Dimanche	15	Elections municipales	mairie	Voivreux	8 h - 18 h
Vendredi	20	Soirée Celtique St Patrick	piscine Neptune	Vertus	soirée
Dimanche	22	Elections municipales	mairie	Oger	8 h - 18 h
Dimanche	22	Elections municipales	salle Wogner	Vertus	8 h - 18 h
Dimanche	22	Elections municipales	mairie	Gionges	8 h - 18 h
Dimanche	22	Elections municipales	mairie	Voivreux	8 h - 18 h
Lundi au Jeudi	23 au 26	Corporation des Vignerons	salle Wogner	Vertus	journée
Dimanche	29	Rallye de Champagne	Village et vignes	Oger/Vertus	Journée
AVRIL					
Samedi/Dimanche	4 et 5	Concert Annuel Harmonie Les Chardonnay	salle Wogner	Vertus	20h30 - 15h00
Dimanche	5	NAC Natation Synchronisée	Piscine Neptune+ Salle Tournesol	Vertus	journée
Dimanche	5	Ouverture pêche la Persévérante	Etang	Oger	7 h 30
Jeudi	9	Assemblée générale du groupe Ensemble	salle des fêtes	Oger	
Jeudi-Vend-Samedi	09-10 et 11	Bourse aux vêtements d'été	salle Wogner	Vertus	journée
Lundi	13	chasse aux oeufs de Pâques	Place de la Mairie	Gionges	11 h 00
Dimanche	19	Concours de pêche la Persévérante	Etang	Oger	7 h 30
Mercredi	22	Repas des anciens	salle des fêtes	Oger	12 h 00
Dimanche	26	Défilé Souvenir des Déportés	Place de la Mairie	Vertus	11 h 15
Mardi	28	Don du sang	Salle Wogner	Vertus	7h30/12h00
Mercredi	29	Amis Orgue avec le Conservatoire Régional Reims	Concert Eglise	Vertus	20 h 30
MAI					
Vendredi	1	journée pêche	mare communale	Gionges	8 h 00
Vendredi	1	Repas Coopérative Grappes d'Or	salle des fêtes	Oger	12 h 00
Vendredi/samedi	1 et 2	les Archers Vertusiens Tir à l'Arc	Carrière	Vertus	journée
Vendredi	8	Cérémonie Armistice 8 Mai	Place de la Mairie	Vertus	11 h 15
Vendredi	8	Cérémonie Armistice 8 Mai	Place de la Mairie	Oger	10 h 30
Vendredi	8	Cérémonie Armistice 8 Mai	Monument aux morts	Gionges	11 h 00
Vendredi	8	Cérémonie Armistice 8 Mai	Place de la Mairie	Voivreux	11 h 00
Samedi	9	Concert "Le Tourdion" et groupe folklorique "Empi et Riaume" de ROMANS s/Isère	Eglise St Martin	Vertus	20 h 30
Samedi/Dimanche	9 et 10	Enduro	Carrière	Vertus	journée
Dimanche	10	Randonnée pédestre ADOT	RV Coop les Coteaux	Oger	8 h 00
Samedi	16	Lacher de truites et Restauration	Etang	Oger	
Dimanche	17	Amicale Laïque - Randonnée annuelle	Hall des Sports	Vertus	8 h 30

Il a obtenu un succès mérité grâce aux efforts des bénévoles des associations locales ou la municipalité. Bon nombre de participants ont répondu présents pour cette nouvelle édition qui a connu quelques nouveautés avec une démonstration de Qwan Ki Do par l'ex-champion du monde, David Maillat. Une trentaine de stands étaient érigés pour accueillir les visiteurs. Des plats froids ont été vendus par le GDALV ou la chorale ; bref un lieu convivial où aux conversations se mêlaient des démonstrations de danse et de sports de combat. Toutes ces activités ont été commentées par Isabelle Péchiné qui a dressé un tableau de la progression des recettes au cours de la soirée, soit **pour 2019 : 10 235 €, record absolu !**



Consignes de tri

Les textiles

Se trient dans la borne à textiles

- Vêtements propres et secs
- Linge de maison
- Chaussures liées par paire
- Maroquinerie



Textiles



<https://www.epernay-agglo.fr/carte-des-equipements>

Ne se trient pas dans la borne à textiles

À déposer en déchèterie

- Coussins, oreillers...
- Couvettes
- Toile cirée
- Textiles mouillés



<https://www.epernay-agglo.fr/horaires-decheteries>



Plus d'informations : Service Prévention et Gestion des Déchets
03 26 56 47 15 ou infodechets@epernay-agglo.fr
www.epernay-agglo.fr

Consignes de tri

Les recyclables

Se trient dans le bac/sac jaune

- Papiers
- Journaux
- Prospectus
- Magazines
- Cartonnettes
- Boutelles et flacons en plastique
- Conserves
- Cigarettes
- Briques alimentaires



Recyclables



Ne se trient pas dans le bac/sac jaune

À déposer dans les ordures ménagères résiduelles

- Gobelets
- Pots
- Tubes
- Films
- Barquettes
- Objets en plastique



Plus d'informations : Service Prévention et Gestion des Déchets
03 26 56 47 15 ou infodechets@epernay-agglo.fr
www.epernay-agglo.fr

Consignes de tri

Les verres

Se trient dans la borne à verres

- Bouteilles, bocaux et pots en verre
- Flacons de parfum



Verres



<https://www.epernay-agglo.fr/carte-des-equipements>

Ne se trient pas dans la borne à verres

À déposer en déchèterie

- Vaisselles cassées
- Ampoules
- Vases, pots de fleur
- Vitrages, miroirs



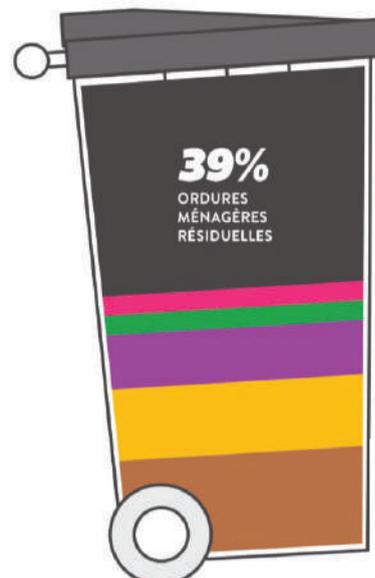
<https://www.epernay-agglo.fr/horaires-decheteries>



Plus d'informations : Service Prévention et Gestion des Déchets
03 26 56 47 15 ou infodechets@epernay-agglo.fr
www.epernay-agglo.fr

QUE CONTIENNENT NOS POUBELLES D'ORDURES MÉNAGÈRES ?

61 % DE DÉCHETS POUVANT ÊTRE ÉVITÉS OU TRIÉS



4% TEXTILES

Devraient être déposés dans les bornes d'apport volontaire



4% VERRE

Devraient être déposés dans les bornes d'apport volontaire



12% DÉCHÈTERIES

Petits électroménagers, cartons, bois, déchets dangereux... qui devraient être déposés en déchèterie



16% RECYCLABLES

Papiers et emballages recyclables qui devraient être dans le bac/sac de tri sélectif



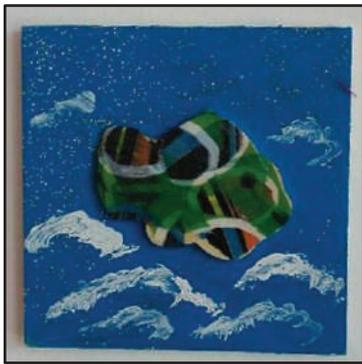
26% BIODÉCHETS

Gaspiillage alimentaire, déchets compostables

Mise en place depuis de nombreuses années par la Mairie de Vertus durant les vacances scolaires, la garderie pour « les maternelles et les primaires » accueille vos enfants de 3 à 10 ans au sein d'une équipe d'animatrices compétentes, où les supports de créations, (cadres, terre cuite, cuir, ...) fournis par la Mairie, permettent des activités diverses et variées.

Nous accueillons 30 enfants par jour aux petites vacances et plus de 40 en Juillet.

Petit florilège ...



L'ÉQUIPE D'ANIMATION